



**Consultation publique préalable à la réalisation d'un projet
de montée en débit via l'offre PRM**

30 mars 2017

1. Description sommaire du projet de montée en débit

La présente consultation formelle vise à connaître les intentions de démarrage effectif des déploiements de réseaux Très Haut Débit en fibre optique sur les zones cibles du projet de montée en débit du SMIX Doubs THD.

On rappelle ainsi les extraits du §4.2 de l'offre PRM du 1^{er} Avril 2015 :

« Lors de l'élaboration d'un projet de montée en débit, l'initiateur du projet doit réaliser, pour la zone arrière de la sous-répartition concernée, une consultation formelle des opérateurs afin de connaître les intentions de démarrage effectif des déploiements de réseaux très haut débit en fibre optique. [...]

Si la commande concerne une sous-répartition dont la zone arrière ne fait l'objet d'aucun projet de déploiement de réseaux très haut débit en fibre optique planifié, la commande sera acceptée, dans le respect des critères précisés au § 4.1.

Si la commande concerne une sous-répartition dont la zone arrière fait l'objet d'un projet de déploiement de réseaux très haut débit en fibre optique dont le démarrage effectif aura lieu moins de 36 mois après la clôture de la procédure consultative, Orange rejettera la commande. »

2. Liste des sous-répartiteurs concernés par le projet de montée en débit

Le projet du SMIX Doubs THD entend conduire à court/moyen terme des opérations de montée en débit concernant les sites sous-répartiteurs listés ci-après :

INSEE	Commune	Code site SR	Etude complémentaire PRM spécifique ¹	Nb de lignes
25059	BEUTAL	25022ACYG00	Non	88
25093	BRETIGNEY	25022ACYF00	Non	32
25214	ECOT	25159CF1E00	Non	158
25239	FEULE	25449PSXJ00	Non	64
25394	MONTENOIS	25022ACYH00	Non	547
25521	ST JULIEN-LES-MONTBELIARD	25022ACYC00	Non	75
25469	PRESENTEVILLERS	25013ALLAK0	Non	189
25350	LOUGRES	25048BAVC00	Non	313
25216	ECURCEY	25063BM4B00	Non	95
25615	VILLARS-LES-BLAMONT	25063BM4C00	Non	187
25191	DAMPIERRE-SUR-LE-DOUBS	25170CCSA00	Non	415
25524	SAINT MAURICE COLOMBIER	25159CF1C00	Non	169
25524	SAINT MAURICE COLOMBIER	25159CF1G00	Non	162
25618	VILLARS-SOUS-ECOT	25159CF1D00	Non	148
25345	LONGEVILLE-SUR-DOUBS	25159CF1B00	Non	274
25562	THULAY	25304HMTE00	Non	88
25004	ABBEVILLERS	25304HMTA00	Non	433
25187	DAMBELIN	25311HYEB00	Non	185
25033	AUTECHAUX-ROIDE	25463PR1F00	Non	120
25485	REMONDANS VAIVRE	25463PR1C00	Non	82
25617	VILLARS-SOUS-DAMPJOUX	25463PR1G00	Non	393
25548	SOLEMONT	25449PSXK00	Non	75
25210	ECHENANS	25022ACYP00	Non	48

¹ Ces études ne sont pas encore réalisées à la date de publication de la consultation publique

INSEE	Commune	Code site SR	Etude complémentaire PRM spécifique ¹	Nb de lignes
25540	SEMONDANS	25022ACYE00	Non	131
25523	SAINTE-MARIE	25022ACYB00	Non	323
25207	DUNG	25013ALLAJ0	Non	264
25481	RAYNANS	25013ALLAP0	Non	105
25224	ETOUVANS	25159CF1F00	Non	352
25378	MESLIERES	25304HMTD00	Non	303
25463	AUTECHAUX-ROIDE	Création d'un SR en aval du site : 25463PR1E00	Non	113
25463	NEUCHATEL-URTIERES	Création d'un SR en aval du SR : 25463PR1L00	Non	54

3. Éléments de réponses attendus de la part des opérateurs

Les opérateurs sont invités à communiquer, le cas échéant, leurs intentions de déploiement de réseaux à très haut débit en fibre optique concernant chacune des zones de sous-répartition listées dans le tableau « sous-répartiteurs concernés par le projet de montée en débit ».

Pour cela il est demandé aux opérateurs de compléter le tableau suivant pour chaque zone de sous-répartition identifiée et concernée par leurs intentions de déploiement de réseaux à très haut débit en fibre optique.

Zone arrière de sous-répartition concernée : 000000000AAA000	
Technologie envisagée pour le déploiement	
Est-ce que le déploiement concerne les clients résidentiels	
Date prévisionnelle des études	
Date prévisionnelle d'engagement des travaux effectifs	
Date de couverture complète prévisionnelle de la zone	
Nombre de prises éligibles	
Cartographie du projet de l'opérateur illustrant la zone de couverture cible à 36 mois maximum et la zone de sous-répartition concernée	
Coordonnées d'un contact désigné par l'opérateur	

Enfin les opérateurs sont invités à fournir le plan d'affaires ou de financement de leur projet de déploiement de réseaux à très haut débit en fibre optique conformément aux lignes directrices communautaires :

« À cet égard, un opérateur devrait être en mesure de démontrer que, dans le délai de trois ans, il couvrira une partie substantielle du territoire et de la population concernée. Par exemple, l'autorité chargée de l'octroi de l'aide peut exiger d'un opérateur qui déclare vouloir construire sa propre infrastructure dans la zone visée qu'il lui présente, dans les deux mois, un plan d'entreprise crédible, des documents d'accompagnement, tels que des accords de prêt bancaire, et un calendrier détaillé du déploiement. En outre, l'investissement devrait débuter dans les douze mois et la permission devrait avoir été obtenue pour la plupart des droits de passage nécessaires au projet. Des échéances supplémentaires pour l'avancement de la mesure peuvent être fixées pour chaque semestre ».

4. Modalités de réponse

La date limite de remise des réponses est fixée au 9 mai 2017 à 12 h au plus tard.

La réponse à la consultation sera remise sous pli cacheté portant les mentions suivantes :

Les réponses seront remises par courrier recommandé avec avis de réception postal au siège du Syndicat mixte Doubs Très Haut Débit sis :

6 rue du Collège
25800 VALDAHON

Renseignements :

Interlocuteur : Jean-Louis CHAUVIN

Téléphone : 09.71.16.60.20

Courriel : contact@doubs-thd.com

Le Président du Syndicat mixte Doubs Très Haut Débit

Denis LEROUX